

## ÉVALUATION COMMUNE

**CLASSE :** Première

**EC :**  EC1  EC2  EC3

**VOIE :**  Générale  Technologique  Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT :** Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE :** deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA                      LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE :**  Oui  Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ :**     Oui  Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages :** 4

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Soldes par branches du régime général <sup>(1)</sup> et du FSV <sup>(2)</sup> de 2012 à 2019  
en milliards d'euros

|                             | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         | 2016        | 2017        | 2018        | 2019 <sub>(p)</sub> |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Maladie                     | -5,9         | -6,8         | -6,5         | -5,8         | -4,8        | -4,9        | -0,7        | -0,9                |
| Accidents du travail        | -0,2         | 0,6          | 0,7          | 0,7          | 0,8         | 1,1         | 0,7         | 1,2                 |
| Retraite                    | -4,8         | -3,1         | -1,2         | -0,3         | 0,9         | 1,8         | 0,2         | -0,7                |
| Famille                     | -2,5         | -3,2         | -2,7         | -1,5         | -1,0        | -0,2        | 0,5         | 0,8                 |
| <b>Régime général</b>       | <b>-13,3</b> | <b>-12,5</b> | <b>-9,7</b>  | <b>-6,8</b>  | <b>-4,1</b> | <b>-2,2</b> | <b>0,5</b>  | <b>0,4</b>          |
| FSV                         | -4,1         | -2,9         | -3,5         | -3,9         | -3,6        | -2,9        | -1,8        | -2,1                |
| Vieillesse y compris FSV    | -8,9         | -6,0         | -4,6         | -4,2         | -2,8        | -1,1        | -1,6        | -2,8                |
| <b>Régime général + FSV</b> | <b>-17,5</b> | <b>-15,4</b> | <b>-13,2</b> | <b>-10,8</b> | <b>-7,8</b> | <b>-5,1</b> | <b>-1,2</b> | <b>-1,7</b>         |

(p) données prévisionnelles.

Source : Christian Charpy *et alii*, « Les Comptes de la Sécurité Sociale 2018-2019 », juin 2019.

(1) Le régime général de la Sécurité sociale concerne principalement les travailleurs salariés du secteur privé, les étudiants et les chômeurs.

(2) FSV : Fonds de Solidarité Vieillesse (minimum vieillesse).

### Questions :

1. Comment la protection sociale contribue-t-elle à une couverture des risques fondée sur le principe de la solidarité collective ? (4 points)
2. Présentez les données de l'année 2019 du régime général. (3 points)
3. À l'aide des données du document, comparez l'évolution du solde du régime général et celle du solde de la branche vieillesse y compris FSV entre 2012 et 2019. (3 points)

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment la politique de la concurrence augmente le surplus du consommateur.

Document 1 :

Les agriculteurs, confrontés à l'aléa climatique, à la périssabilité de leur production [...] sont en outre pris en étau<sup>1</sup> [...] par des industriels très concentrés dont la puissance les transforme en « *price takers*<sup>2</sup> ». Il en résulte une « forte asymétrie des pouvoirs de marché [...] et une importante volatilité des prix<sup>3</sup> » favorisant des risques de « *hold up* ». Une partie importante de la population agricole ne parvient à subsister que grâce aux aides étatiques et européennes, et non par le seul fruit de son travail. Or, ces résultats socialement désastreux se produisent sur des marchés où, selon l'Autorité française de la concurrence, la concurrence ne joue pas vraiment en raison précisément de la concentration extrême des industries périphériques à l'activité agricole. Les consommateurs eux-mêmes ne profiteraient pas des prix bas arrachés aux agriculteurs par les acheteurs. Selon l'Autorité, les gains de productivité du secteur agricole, trois fois supérieurs à ceux de l'industrie entre 1978 et 2005 et la baisse des prix des produits agricoles de 50 % pendant cette même période s'est traduite par une baisse des prix à la consommation inférieure à 10 %. Les transformateurs et la grande distribution auraient « absorbé une partie des gains de productivité opérés par les exploitants ».

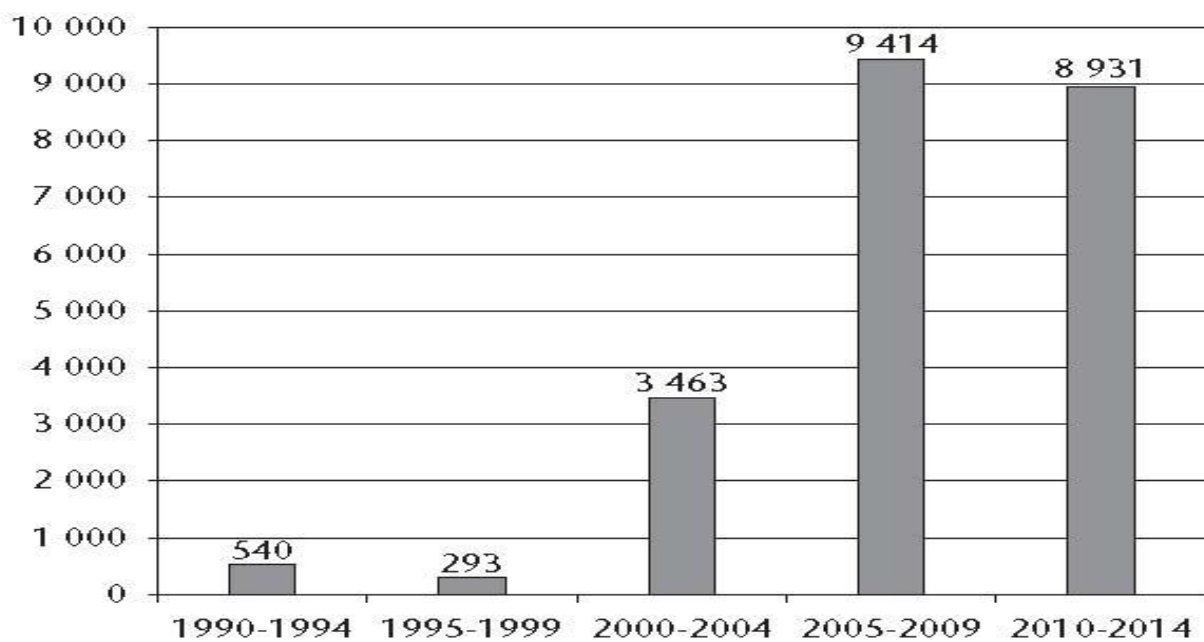
Source : Fabrice RIEM, « L'aliment, entre droit du marché et pratiques dans les filières agricoles », *Droit et société*, janvier 2019.

1 : pris en étau : les agriculteurs n'ont que peu de marges de manœuvre face notamment aux distributeurs (grandes surfaces...) qui leur achètent leur production.

2 : *price takers* : preneurs de prix.

3 : volatilité des prix : fortes variations des prix.

Document 2 : Montant total des sanctions infligées par la Commission européenne à l'encontre des cartels (1990-2015) (en millions d'euros).



Source : Emmanuel COMBE, *La politique de la concurrence*, 2016.